



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 10 NOVEMBRE 2020
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Ce CHS-CT va se tenir dans la période très anxiogène de reprise exponentielle de l'épidémie de COVID19 sur le territoire national. Nous ne reviendrons pas sur la gestion erratique de cette crise par le gouvernement ainsi que son manque d'anticipation qui l'ont conduit à reconfiner le pays... Nos camarades du secteur de la santé nous alertaient depuis septembre sur leurs craintes quant à la montée en charge du taux d'occupation des lits d'hospitalisation et de réanimation. Force est de constater que nous demeurons sous-équipés.

Pendant des décennies, les tenants de l'orthodoxie budgétaire ont sacrifié d'année en année les services publics et l'hôpital public, on en voit le résultat aujourd'hui en terme de bilan humain de plus en plus lourd, à l'aube d'une crise sociale inévitable.

Tout au long de cette crise et ce depuis le 16 mars dernier, les premiers de corvées du privé comme du public n'ont eu de cesse de soutenir la nation ce qui a pu les exposer à des risques pour leur santé y compris parfois au péril de leur vie.

Plus que jamais, la nécessité de protéger avant tout la santé de la population et celle des salariés en particulier devrait être la priorité du gouvernement, mais une fois de plus les beaux discours et la réalité du terrain ne sont pas en adéquation.

Il en va ainsi du télétravail, présenté dès le 29 octobre dernier par le Premier Ministre comme un axe majeur non optionnel de la stratégie visant à casser la courbe exponentielle de la pandémie. Malheureusement à cette heure, les entreprises et les administrations ne sont pas au rendez-vous sur le sujet, par manque de volontarisme et en raison d'un approvisionnement en équipement informatique qui n'a pas été anticipé.

Nul besoin d'être grand clerc pour imaginer que dans ce contexte, ce deuxième confinement qui n'en est pas vraiment un, mettra bien d'avantage de temps que le précédent pour produire ses effets.

A la DGFIP notamment, les dotations en PC portables ne permettent pas actuellement de répondre à une stratégie de montée en puissance du télétravail afin de réduire de façon significative la densité des agents dans les services.

Ainsi, les collègues continuent d'exercer leurs missions sur leurs lieux de travail comme si de rien n'était et c'est vraiment à se demander si notre employeur a bien conscience de ces réalités.

Dans le cadre de cette réunion du CHS-CT, nous attendons des chiffres actualisés au regard des taux et nombre d'agents en présentiel et en télétravail ainsi que les perspectives de déploiement du télétravail pour les prochains jours et semaines. Notre demande porte également sur le taux et nombre d'agents placés en ASA actuellement : nous rappelons que le Conseil d'État a suspendu les dispositions du décret du 29 août 2020 et qu'une décision du 15 octobre 2020 rendue par le juge des référés a rétabli les 11 critères de vulnérabilité validés par le Haut Conseil de la santé Publique.

Concernant la tenue de ce CHS-CT aujourd'hui, nous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales en avait boycotté la première convocation, démarche inhabituelle mais pleinement justifiée au regard, notamment, des conséquences de la Loi dite de transformation de la Fonction publique.

Rappelons que cette Loi a prévu au terme du mandat en cours, la suppression des CHS-CT pour les intégrer in fine au sein des futurs CSA (conseil social d'administration), sorte d'instances fourre-tout du dialogue social et pendant des CSE (conseil social d'entreprise) du secteur privé, où les délégués se sont vu retirer bon nombre de moyens pour défendre les salariés.

Dans ce contexte et par anticipation, les CHS-CT dans la Fonction publique, sont d'ores et déjà privés de la possibilité d'examiner les projets importants en ce qui concerne les réorganisations et restructurations de services. Il en va ainsi du NRP à la DGFIP, réforme ubuesque et technocratique dont l'avis du Medecin du travail et de l'Inspecteur santé et sécurité indique qu'elle présente des effets délétères sur la santé des agents. Avec une obstination insensée, le Directeur Général et ses Directeurs locaux entendent décliner leur projet dès le 1^{er} janvier prochain, et ce, malgré le contexte sanitaire et le confinement imposé au pays actuellement.

Alors que les agents de la DGFIP sont à la manœuvre au quotidien dans le contexte anxiogène lié à l'épidémie de COVID, les responsables de la DGFIP n'ont rien trouvé de mieux que de poursuivre, comme si de rien n'était, leurs plans de démantèlement du réseau de la DGFIP. Ainsi, et suivant un scénario préparé méthodiquement depuis de longs mois, ils envisagent d'ici quelques semaines de fermer plusieurs services, de transférer des emplois et regrouper des équipes tout en imposant à bon nombre d'agents des mobilités, c'est invraisemblable !!

Dans ce contexte, **F.O.- DGFIP** réitère son exigence de l'arrêt immédiat du NRP et des suppressions d'emplois à la DGFIP.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce CHS-CT et nous y rappellerons toutes nos revendications.

